GUIDE D'ACCUEIL 2020/2021

Mise à jour : 14/01/2021

Licence 1 STAPS

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
UFR SESS-STAPS

SOMMAIRE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES 3
1 – Contacts de la Licence 1 STAPS 3
2 – Le calendrier universitaire 2020/2021 6
3 – Les enseignements de la L1 STAPS parcours général & kiné 7
4 – Modalités de la Licence 1 STAPS parcours kinésithérapie 9
5 – Les enseignements de la L1 STAPS LAS (Accès santé) 11
6 – Modalités de la Licence 1 STAPS accès santé (LAS) 14
7 – Les campus de l'UPEC 15
II – A LA RENTRÉE 18
1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique 18
2 – Activer votre compte numérique 18
3 – Connaître votre emploi du temps 19
4 – Localiser les installations sportives 20
5 – Bénéficier d'un régime dérogatoire 21
III – AU COURS DE L'ANNÉE 22
1 – Vous informer 22
2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants 22
3 – Justifier vos absences 23
4 – Vous présenter aux examens (session 1) 23
5 – Connaître vos résultats 23
6 – Vous présenter aux rattrapages (session 2) 24
7 – Redoubler ou bénéficier du statut d'AJAP 25
8 – Déclarer un accident survenu en cours de sport 26

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

1 – Contacts de la Licence 1 STAPS

Gestionnaire de scolarité

Antoine LÉGER
01.45.17.44.06
antoine.leger@u-pec.fr

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h15 – 12h	Fermée au public
Mardi	9h15 – 12h	14h – 17h
Mercredi	9h15 – 12h	Fermée au public
Jeudi	9h15 – 12h	14h – 17h
Vendredi	9h15 – 12h	Fermée au public

Adresse :
Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Scolarité L1 STAPS – bureau 106 - site de Duvauchelle
27 avenue Magellan
94000 CRÉTEIL.

Responsables pédagogiques

Site de Créteil
Christophe BORDENAVE : christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
Site de Sénart
Sébastien LACROIX : sebastien.lacroix@u-pec.fr
Thierry PINJON : thierry.pinjon@u-pec.fr

Directrice du département STAPS

Bénédicte RAQUIN
benedicte.raquin@u-pec.fr

Directeur des études

Guillaume DIETSCH
guillaume.dietsch@u-pec.fr

Responsable de scolarité

Elise CHESSARI
elise.chessari@u-pec.fr

Responsable de scolarité adjoint

Tony REZKI
tony.rezki@u-pec.fr

Enseignants tuteurs

Les étudiants de L1 STAPS sont répartis dans quinze groupes sous la direction d'un tuteur pédagogique. Il y a 11 onze groupes sur le site de Créteil et 4 groupes sur le site de Sénart.

	Nom du tuteur pédagogique	**Adresse e-mail**
Groupe 1	Christophe BORDENAVE	chistophe.bordenave-biben@u-pec.fr
Groupe 2	Hélène BOSSÉ	helene.bosse@u-pec.fr
Groupe 3	Jeanne RIZZA	jeanne.rizza@u-pec.fr
Groupe 4	Benjamin LE GALL	benjamin.legall@u-pec.fr
Groupe 5	Nathalie DUROUX	duroux@u-pec.fr
Groupe 6	Olivier LARIVIÈRE	olivier.lariviere@u-pec.fr
Groupe 7	Guillaume DIETSCH	guillaume.dietsch@u-pec.fr
Groupe 8	Bernard ANDRÉ	andre@u-pec.fr
Groupe 9	Claire GUERLAIN	claire.guerlain@u-pec.fr
Groupe 10	Loïc LE GUELLEC	loic.leguellec@u-pec.fr
Groupe 11	Jérôme FRIGOUT	jerome.frigout@u-pec.fr
Groupe 12	Thierry PINJON	thierry.pinjon@u-pec.fr
Groupe 13	Sébastien LACROIX	sebastien.lacroix@u-pec.fr
Groupe 14	Olivier DEGRENNE	olivier.degrenne@u-pec.fr
Groupe 15	Ingrid MASSON	ingrid.masson@u-pec.fr

Groupes de Créteil
Groupes de Sénart

Autres intervenants en L1 STAPS

Nom de l'enseignant	Discipline	Adresse e-mail
ANANI Fatima	Anglais	fatima.anani@u-pec.fr
BELLICHA Alice	Adaptation santé	alice.bellicha@u-pec.fr
BURONFOSSE Jennifer	Anglais	jennifer.buronfosse@u-pec.fr
DEBANNE Thierry	Psychologie	thierry.debanne@u-pec.fr
ESPARRE Christophe	Handball Intervention	esparre@infonie.fr
FONCLAUD David	Step	david.fonclaud@u-pec.fr
JAUNET Marie-Françoise	Physiologie	marie-francoise.jaunet-devienne@u-pec.fr
MAQUET Thierry	Activité physique adaptée Athlétisme	thierry.maquet@u-pec.fr
MARSILLE Anne-Valérie	Anglais	anne-valerie.gouin-marsille@u-pec.fr
PORTERO Pierre	Adaptation santé	pierre.portero@u-pec.fr
RAQUIN Bénédicte	Danse	benedicte.raquin@u-pec.fr
SCHWOB Valérie	Sociologie	valerie.schwob@u-pec.fr

2 – Le calendrier universitaire 2020/2021

Semestre 1	
Rentrée universitaire et début du semestre 1	2 septembre 2020
Vacances de la Toussaint	19 au 25 octobre 2020
Examens du semestre (partie 1)	14 au 19 décembre 2020
Vacances de Noël	21 décembre 2020 au 03 janvier 2021
Examens du semestre 1 (partie 2)	04 janvier au 09 janvier 2021
Semestre 2	
Début du semestre 2	11 janvier 2021
Vacances de février	15 février au 28 février 2021
Vacances d'avril	19 avril au 02 mai 2021
Examens du semestre 2	à partir du 03 mai
Examens du rattrapage	A partir du 14 juin

3 – Les enseignements de la L1 STAPS parcours général & kiné

SEMESTRE 1		
UE 1 *(3 ECTS)*		
ECUE 1.1	**ANGLAIS** (Ecrit + Oral)	*3 ECTS*
UE 2 *(3 ECTS)*		
ECUE 2.1	**PROJET PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ (PPP)** (CC)	*3 ECTS*
UE 3 *(9 ECTS)*		
ECUE 3.1	**PHYSIOLOGIE DE L'EFFORT** (CC + CT)	*5 ECTS*
ECUE 3.2	**ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE** (CC + CT)	*4 ECTS*
UE 4 *(6 ECTS)*		
ECUE 4.1	**SOCIOLOGIE** (CC + CT)	*3 ECTS*
ECUE 4.2	**PSYCHOLOGIE** (CC + CT)	*3 ECTS*
UE 5 *(9 ECTS)*		
ECUE 5.1	**ATHLÉTISME** (Pratique + CT)	*2 ECTS*
ECUE 5.2	**FOOTBALL** (Pratique + CT foot/hand)	*1.5 ECTS*
ECUE 5.3	**HANDBALL** (Pratique + CT foot/hand))	*2 ECTS*
ECUE 5.4	**GYMNASTIQUE** (Pratique + CT gym/danse)	*2 ECTS*
ECUE 5.5	**DANSE** (Pratique + CT gym/danse)	*1.5 ECTS*

SEMESTRE 2

UE 6 *(3 ECTS)*		
ECUE 6.1	**ANGLAIS** (Ecrit + Oral)	*3 ECTS*
UE 7 *(3 ECTS)*		
ECUE 7.1	**STAGE PRÉPROFESSIONNEL** (CC)	*3 ECTS*

UE 8 (Menu à choisir en fonction de son projet professionnel)

MENU ENSEIGNEMENT MANAGEMENT	MENU ENTRAINEMENT	MENU SANTÉ/KINÉ
Connaissance du mouvement *(3 ECTS)*	Connaissance du mouvement *(3 ECTS)*	Connaissance du mouvement *(3 ECTS)*
Entrainement et initiation sportive *(3 ECTS)*	Entrainement et initiation sportive *(3 ECTS)*	Adaptation santé *(3 ECTS)*
	Anatomie fonctionnelle *(3 ECTS)*	Anatomie fonctionnelle *(3 ECTS)*

UE 9		
	Organisation et gestion des institutions du sport *(3 ECTS)*	Organisation et gestion des institutions du sport *(3 ECTS)*	Entrainement et initiation sportive *(3 ECTS)*
	Histoire du sport *(3 ECTS)*		

UE 10 *(6 ECTS)*		
ECUE 10.1	**VOLLEY/BASKET** (Pratique + CT)	*1.5 ECTS*
ECUE 10.2	**COMBAT** (Pratique + CT)	*1.5 ECTS*
ECUE 10.3	**BADMINTON** (Pratique + CT)	*1.5 ECTS*
ECUE 10.4	**MES STEP et COURSE A PIEDS** - (Pratiques + CT)	*1.5 ECTS*
UE 11 *(6 ECTS)*		
ECUE 11.1	**OPTION D'OUVERTURE**	*3 ECTS*
ECUE 11.2	**MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE (MTU)**	*3 ECTS*

4 – Modalités de la Licence 1 STAPS parcours kinésithérapie

1°) Le déroulement de l'année

Les étudiants du parcours kiné sont au nombre de 55, sélectionnés au préalable sur la plateforme nationale Parcoursup.

Au premier semestre, ils suivent les mêmes enseignements que ceux du parcours général mais passent des examens spécifiques en **physiologie** et en **activité physique adaptée**.

Au deuxième semestre, les étudiants suivent un menu santé-kiné centré sur les enseignements scientifiques comme **anatomie fonctionnelle, adaptation santé et connaissance du mouvement**. Pour le reste, les enseignements sont communs avec le parcours général.

2°) Conditions à remplir

Pour figurer dans le classement élaboré à la fin du second semestre, il est impératif :

- **de valider sa L1 STAPS dès la première session**, toute défaillance étant rédhibitoire.
- **de passer tous les examens de contrôle continu,** y compris pour les étudiants en régime dérogatoire (salariés & hauts niveaux).
- **d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 11,5/20 sur l'année dans les enseignements de sciences de la vie :** physiologie de l'effort, activité physique adaptée aux âges et aux publics, anatomie fonctionnelle, adaptation santé et connaissance du mouvement.

3°) Elaboration du classement des étudiants

Le classement de fin d'année est effectué d'après les enseignements et les coefficients suivants :

SEMESTRE 1	
Physiologie	Moyenne CC + CT (coefficient 2)
Activité physique adaptée	Moyenne CC + CT (coefficient 1)
SEMESTRE 2	
Anatomie	Moyenne CC + CT (coefficient 1)
Connaissance du mouvement	Moyenne CC + CT (coefficient 1)
Adaptation santé	Moyenne CC + CT (coefficient 1)

4°) Annonce des résultats

Les **30 meilleurs étudiants,** nouveaux bacheliers et bacheliers antérieurs confondus, obtiennent une place dans l'une des trois écoles de kinésithérapie suivantes :

- L'**ENKRE** de Saint-Maurice, 12 rue du val d'Osne 94410 SAINT-MAURICE (10 places)
- **L'IFMK de l'APHP**, 44 rue Jenner 75013 PARIS (10 places)
- L'**EFOM**, 118 bis rue de Javel 75015 PARIS (10 places)

Les étudiants sont consultés avant la fin du deuxième semestre pour classer les écoles selon leur ordre de préférence. Celui qui obtient la meilleure place au classement est prioritaire pour le choix de son école et ainsi de suite.

Ils sont ensuite informés par mail de leur affectation et de la procédure d'intégration de leurs écoles.

Les étudiants n'étant pas sélectionnés pour intégrer une école de kinésithérapie peuvent poursuivre leur scolarité en L2 STAPS. En revanche, il n'est pas possible de redoubler en cas de non sélection.

5 – Les enseignements de la L1 STAPS LAS (Accès santé)

SEMESTRE 1		
UE 1 *(3 ECTS)*		
ECUE 1.1	**ANGLAIS** (Ecrit + Oral)	*3 ECTS*
UE 2 *(3 ECTS)*		
ECUE 2.1	**PROJET PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ (PPP)** (CC)	*3 ECTS*
UE 3 *(3 ECTS)*		
ECUE 3.1	**ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE** (CC + CT)	*3 ECTS*
UE 4 *(6 ECTS)*		
ECUE 4.1	**SOCIOLOGIE** (CC + CT)	*3 ECTS*
ECUE 4.2	**PSYCHOLOGIE** (CC + CT)	*3 ECTS*
UE 5 *(6 ECTS)*		
ECUE 5.1	**ATHLÉTISME** (Pratique + CT)	*2 ECTS*
ECUE 5.2	**FOOTBALL** (Pratique + CT foot/hand)	*2 ECTS*
ECUE 5.3	**DANSE** (Pratique + CT gym/danse)	*2 ECTS*
UE 6 *(3 ECTS) – Faculté de santé*		
ECUE 6.1	**PHYSIQUE DES PARTICULES**	*1 ECTS*
ECUE 6.2	**GÉNÉTIQUE**	*1 ECTS*
ECUE 6.3	**BIOLOGIE CELLULAIRE**	*1 ECTS*

UE 7 *(3 ECTS) - Faculté de santé*		
ECUE 7.1	**CHIMIE-PHARMACIE**	*1 ECTS*
ECUE 7.2	**TISSUS ET ORGANES : EMBRYOLOGIE, HÉMATOLOGIE**	*1 ECTS*
ECUE 7.3	**SQUELETTE ET MOTRICITÉ : ANATOMIE, PHSYIOLOGIE, ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SANTÉ**	*1 ECTS*
UE 8 *(3 ECTS) - Faculté de santé*		
ECUE 8.1	**SYSTÈME RESPIRATOIRE**	*1 ECTS*
ECUE 8.2	**MÉTABOLISME ET DIGESTION**	*1 ECTS*
ECUE 8.3	**REPRODUCTION**	*1 ECTS*

SEMESTRE 2

UE 9 *(3 ECTS)*		
ECUE 6.1	**ANGLAIS** (Ecrit + Oral)	*3 ECTS*
UE 10 *(3 ECTS)*		
ECUE 7.1	**STAGE PRÉPROFESSIONNEL** (CC)	*3 ECTS*
UE 11 *(9 ECTS)* - **MENU SANTÉ**		
CONNAISSANCE DU MOUVEMENT		*3 ECTS*
ADAPTATION SANTÉ		*3 ECTS*
ANATOMIE FONCTIONNELLE		*3 ECTS*
UE 12 *(3 ECTS)*		
ENTRAINEMENT ET INITIATION SPORTIVE		*3 ECTS*
UE 13 *(3 ECTS)*		
ECUE 13.1	**VOLLEY/BASKET** (Pratique + CT)	*1.5 ECTS*
ECUE 13.2	**MES STEP et COURSE A PIEDS** - (Pratiques + CT)	*1.5 ECTS*
UE 14 *(9 ECTS)*		
ECUE 14.1	**OPTION D'OUVERTURE**	*3 ECTS*
ECUE 11.2	**MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE (MTU)**	*3 ECTS*
UE 15 *(3 ECTS)*		
ECUE 15.1	**ÉTHIQUE**	*1 ECTS*
ECUE 15.2	**ORGANISATION DES SYSTÈMES DE SANTÉ**	*1 ECTS*
ECUE 15.3	**EPISTÉMOLOGIE DE LA MÉDECINE ET DE LA SANTÉ**	*0,5 ECTS*
ECUE 15.4	**PSYCHOLOGIE, SANTÉ ET COGNITION**	*0,5 ECTS*

Signification des abréviations :
- UE : Unité d'enseignement
- ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement :
- ECTS : European Crédit Transfert System
- CC : Contrôle continu
- CT : Contrôle terminal

6 – Modalités de la Licence 1 STAPS accès santé (LAS)

1°) Principe de la Licence STAPS Accès santé (LAS)

Les étudiants de la Licence STAPS Accès santé (LAS) sont au nombre de 25, sélectionnés en amont sur la plateforme nationale Parcoursup.

Les études de santé ont été réformées en 2020 et deux offres de formation sont proposées aux étudiants intéressés par la médecine, la maïeutique, la pharmacie, l'odontologie ou la kinésithérapie :

- **Intégrer une Licence santé** avec une majorité d'enseignements dispensés par la Faculté de santé et des enseignements mineurs proposées par d'autres UFR ou départements comme les STAPS.
- **Intégrer une Licence disciplinaire accès santé (LAS)** avec une majorité d'enseignements dispensés par des UFR ou des départements comme les STAPS et des mineures de santé proposées par la Faculté de santé. C'est précisément dans ce contexte que s'inscrit la Licence STAPS Accès santé (LAS). A l'UPEC, d'autres UFR proposent des Licences disciplinaires accès santé : le Droit, l'Economie-gestion, les Lettres, les Sciences et Technologie et les Sciences politiques.

2°) Classement et orientation

Bien que des UFR et des départements comme les STAPS soient associés à ce projet, la Faculté de santé continue de fixer les règles d'intégration de ses filières à l'issue de cette première année de Licence.

Les étudiants de l'ensemble des LAS disciplinaires sont classés pour intégrer la médecine, la maïeutique, la pharmacie ou bien la kinésithérapie. Le nombre de places et les modalités du classement peuvent fluctuer en fonction des décisions de jurys et de l'Agence régionale de santé (ARS). Pour établir le classement, plusieurs conditions sont à remplir :

- Valider la L1 STAPS accès santé dès la première session.
- Obtenir au moins 10/20 à chaque UE de la Faculté de santé.
- Obtenir 12/20 de moyenne à l'ensemble des enseignements de la Faculté de santé

Les étudiants peuvent également poursuivre leurs études en Licence 2 STAPS.

Plus d'informations sont à retrouver sur le site de la Faculté de santé : https://sante.u-pec.fr/formations/etudes-medicales/licence-sante

7 – Les campus de l'UPEC

L'UPEC comprend plusieurs sites à Créteil mais également en Seine-et-Marne :

Les différents sites de l'UPEC à Créteil

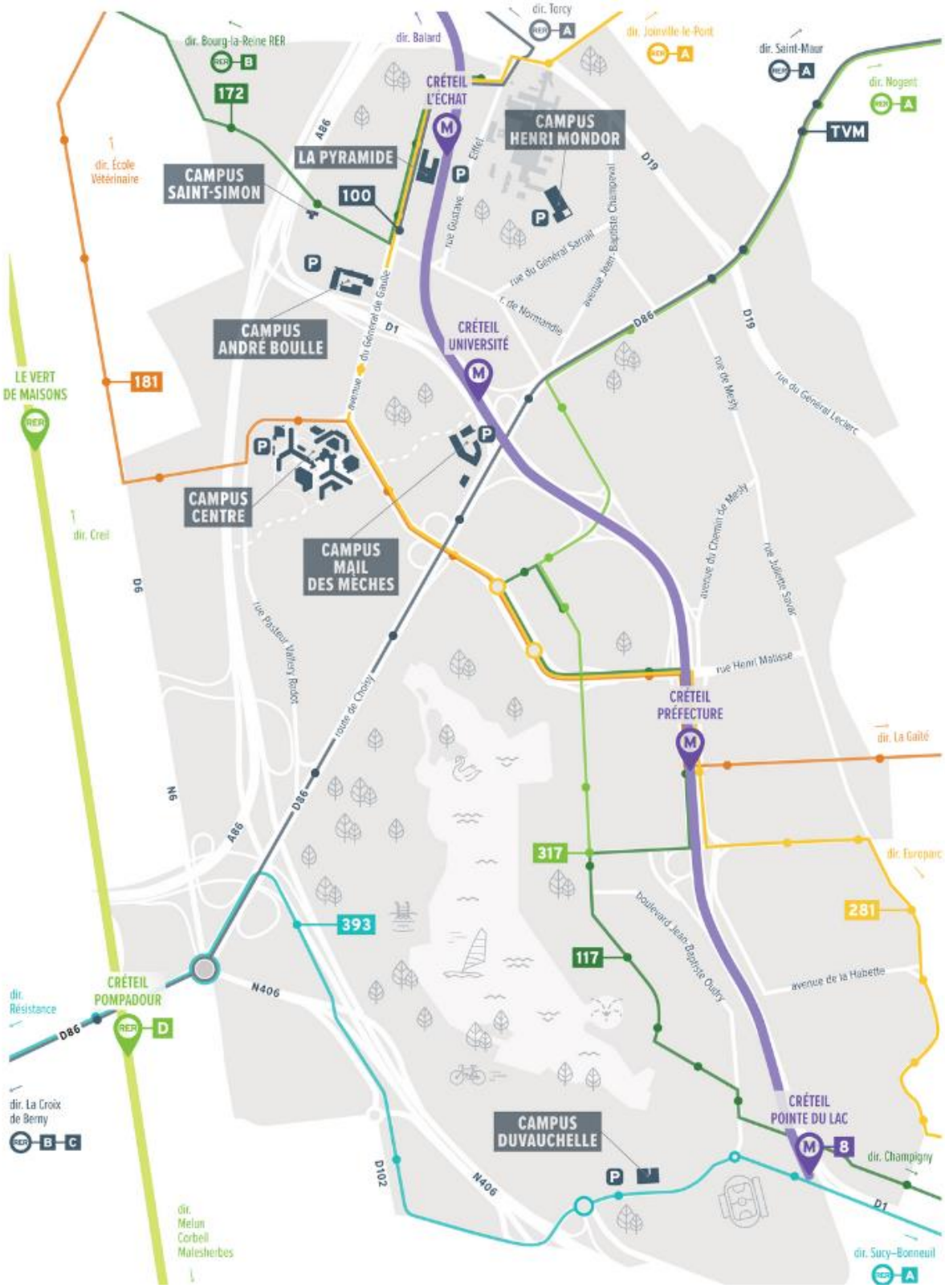

Plan du Campus Centre

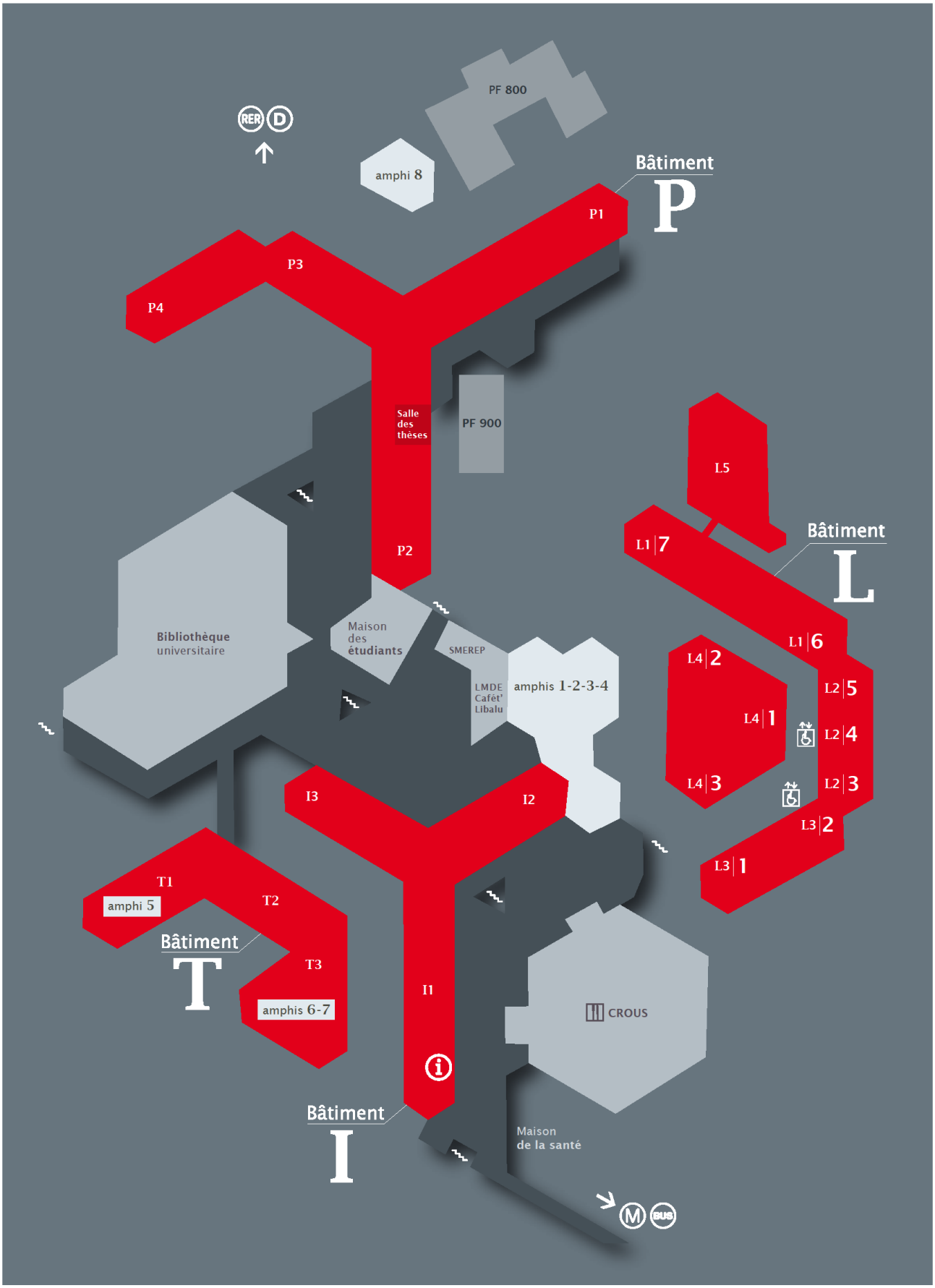

Plan du site de Sénart

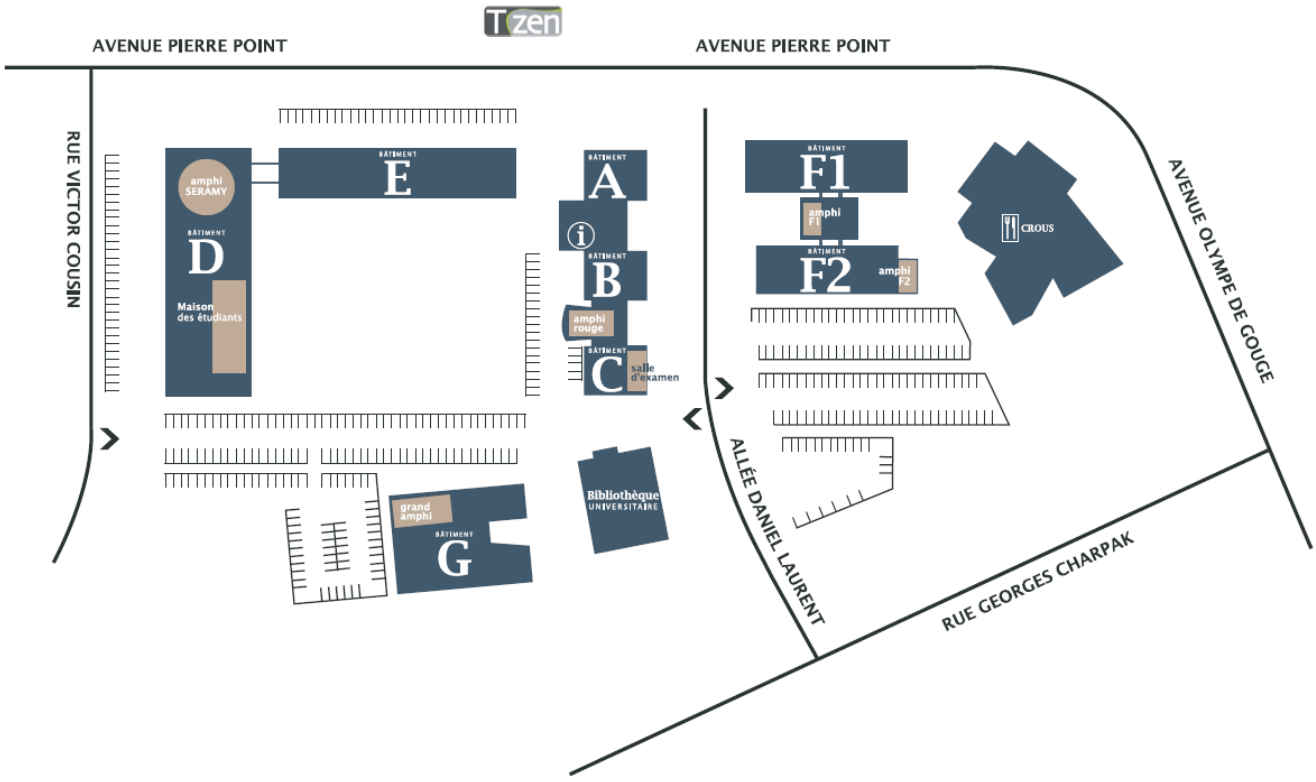

II – A LA RENTRÉE

1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Après le paiement de vos droits d'inscription, vous obtenez votre carte étudiante ainsi que votre certificat de scolarité. N'oubliez pas de coller l'autocollant correspondant à votre année d'étude sur la carte.

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnés ci-dessous :

Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)
Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.
Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)
Tel : 01 45 17 12 48
Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00
Email : sioe@u-pec.fr
Tel. du Service des bourses : 01 45 17 12 43
Tel. du Service des diplômes : 01 45 17 12 42

Dans un second temps, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus**. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Votre scolarité pédagogique, qui en a la gestion, vous informera des dates d'inscription après la rentrée universitaire. Elle est à réaliser avant chaque semestre.

2 – Activer votre compte numérique

Une fois votre inscription administrative réalisée, vous devez activer votre compte numérique sur le site https://sesame.u-pec.fr/. Celui-ci vous permet de bénéficier d'une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail. Ils comprennent :

e-Campus : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives.

EPREL : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux dates prévues.

Si vous rencontrez des problèmes dans l'activation de votre compte, vous pouvez rédiger un ticket d'assistance à l'adresse : https://support-inscription.u-pec.fr

3 – Connaître votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE à l'adresse suivante : https://ade.u-pec.fr/direct/
Pour vous connecter, vous devez rentrer comme identifiant *sess_staps_web* sans mot de passe. Sélectionnez ensuite « PROJET UPEC – 2020-2021 ».

ALLEZ DANS « GROUPES » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
ALLEZ DANS « UFR STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
ALLEZ DANS « Licence 1 STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
ALLEZ SUR VOTRE GROUPE
ALLLEZ DANS LES ONGLETS DU BAS POUR FAIRE DEFILER LES SEMAINES DE COURS

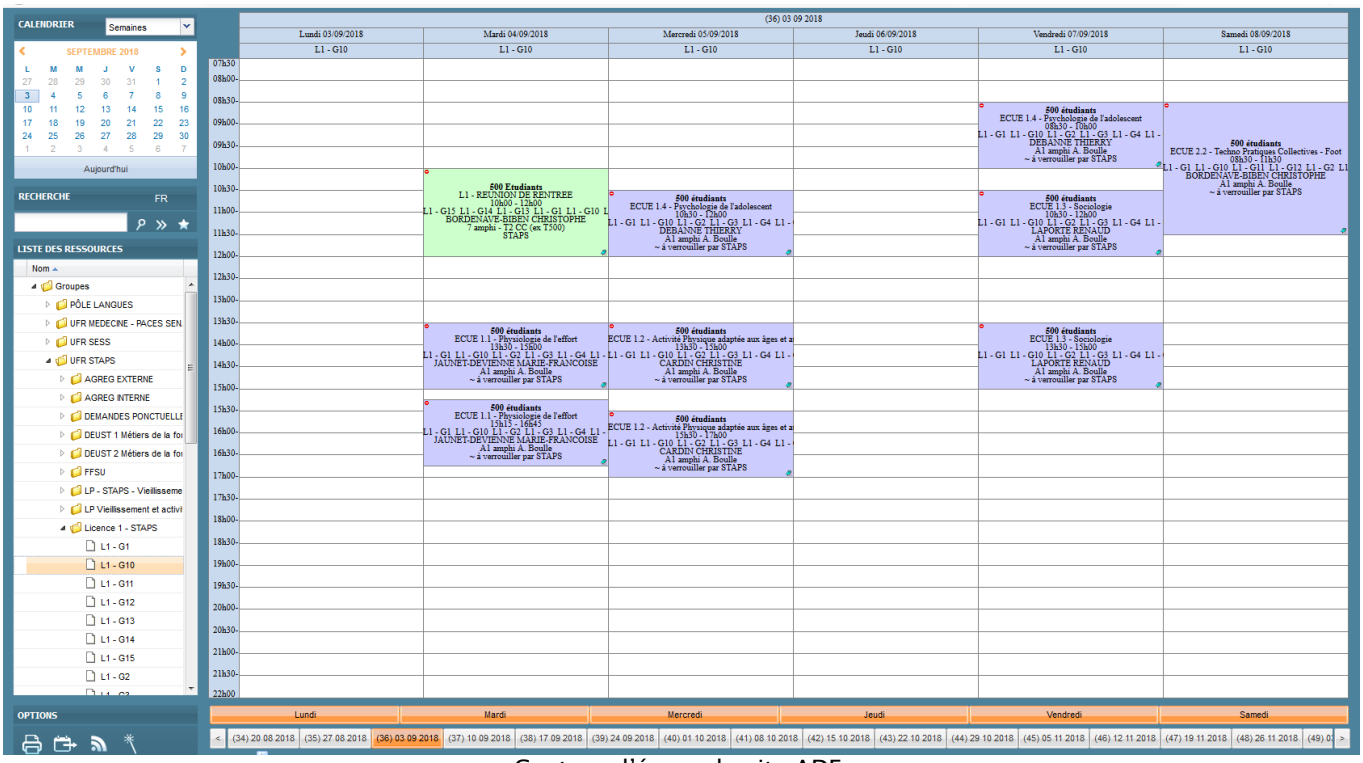

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Magellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention "**Boulle**" correspond au Campus André Boulle, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

4 – Localiser les installations sportives

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs ainsi que d'une salle de musculation. Néanmoins, il arrive que certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :

CRÉTEIL

Gymnase des Guiblets
86 boulevard Kennedy - 94000 Créteil

Centre sportif de la Lévrière
Rue Ferdinand de Lesseps - 94000 Créteil

Salle Victor Hugo
14 rue des Écoles - 94000 Créteil

Centre sportif Nelson Paillou
14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

Palais des sports (PDS) Robert-Oubron
5 Rue Pasteur Vallery Radot - 94000 Créteil

Gymnase Beuvin
Rue Henri Koch - 94000 Créteil

Maison des jeunes et de la culture (MJC)
2 Rue Charpy - 94000 Créteil

Gymnase Casalis
33 Avenue du Dr Paul Casalis

Si vous êtes étudiant sur le site de Sénart, vous réalisez la plupart de vos activités sportives dans les villes de Lieusaint et Combs-la-Ville. Retrouvez les adresses ci-dessous :

SÉNART

Stade omnisport
Rue des Grands Champs - 77127 Lieusaint

Gymnase Salvadore Allende
Rue du Bois de l'Evêque - 77380 Combs-la-Ville

Stade Alain Mimoun
Route de Varennes - 77380 Combs-la-Ville

Gymnase Lavoisier
Rue des Grands Champs - 77127 Lieusaint

Gymnase des Récollets
Route de Vaux - 77000 Melun

Halle sportive de Tigery
Avenue de l'Orme à Desseley 91250 Tigery

Gymnase Richard Dacoury
8 boulevard Victor Schœlcher – 77127 Lieusaint

5 – Bénéficier d'un régime dérogatoire

Un statut spécifique existe pour les étudiants sportifs/artistes de haut niveau et les salariés. Il vous exempte de l'assiduité aux TD et à certains examens du contrôle continu. On parle alors de « régime dérogatoire ».

Sportifs de haut niveau (SHN)

Pour bénéficier du statut de Sportif de haut-niveau (SHN), vous devez être inscrit sur la **liste des sportifs de haut niveau** ou sur la **liste Espoir du Ministère des Sports**. Vous devrez vous recenser en ligne, au début de l'année universitaire et au début du second semestre, via un lien envoyé par la scolarité. Après validation, un contrat pédagogique de formation vous sera proposé.

Salariés

Si vous êtes salarié, vous pouvez bénéficier d'un régime dérogatoire à condition que **votre activité professionnelle soit égale ou supérieure à 12 heures par semaine**. Vous devrez vous recenser en ligne au début de l'année universitaire et au début du second semestre via un lien envoyé par la scolarité. Après validation, un contrat pédagogique de formation vous sera proposé.

ATTENTION !

- Les étudiants salariés ou SHN du parcours kiné doivent impérativement participer aux contrôles continus pour être comptabilisés dans le classement kiné.

- Tous les étudiants doivent obligatoirement participer aux pratiques sportives de fin de semestre afin d'être évalués. Une convocation est envoyée deux semaines auparavant aux étudiants en régime dérogatoire et le calendrier est publié sur le site de la scolarité.

III – AU COURS DE L'ANNÉE

1 – Vous informer

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage…) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour se tenir au courant des dernières actualités.

Il est accessible en tapant « L1 STAPS UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web : http://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l1-staps/licence-1-staps informations-scolarite-602019.kjsp

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.

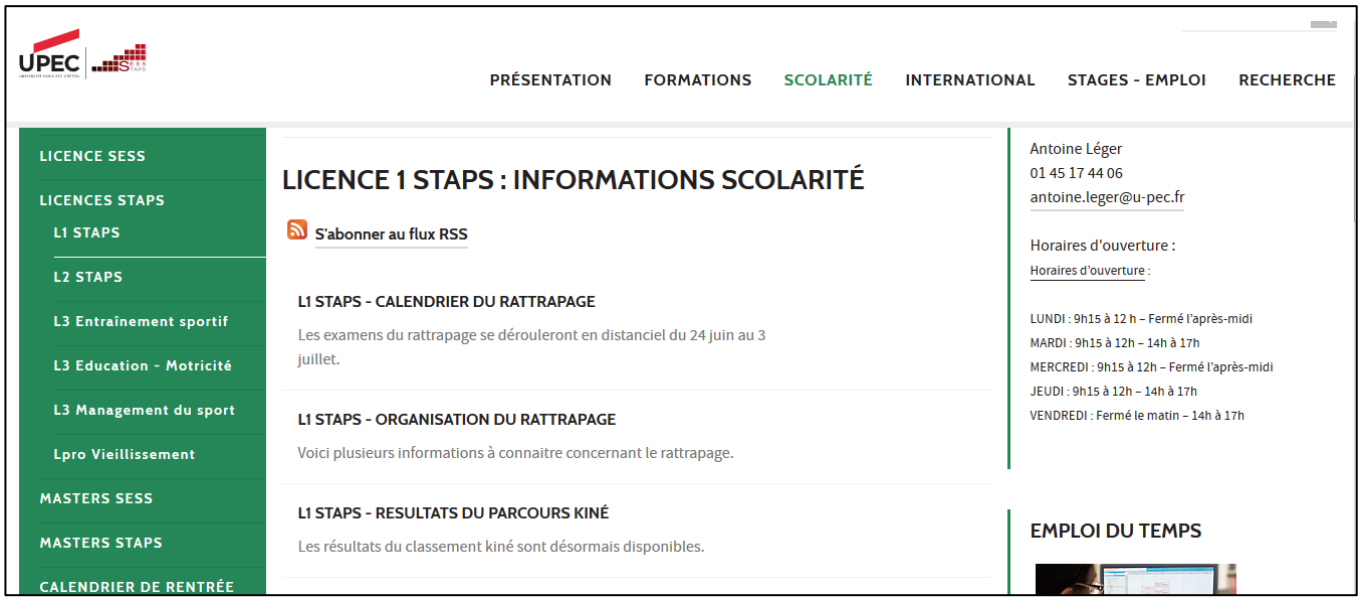

Capture d'écran du site de la scolarité L1 STAPS.

2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles afin d'obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.
- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université (prénom.nom@etu.u-pec.fr) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**
- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement…) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée sur un réseau social.
- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

3 – Justifier vos absences

En cas d'absences dans un TD, celles-ci doivent être justifiées directement auprès de l'enseignant lors du prochain cours.

Au-delà de deux absences non justifiées, la note de 0/20 peut vous être attribuée dans l'enseignement.

4 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semestre en condition d'examen, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.

- **Les contrôles terminaux (CT) :** ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

Bénéficier d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

Médecine préventive

Site de Créteil
Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL
Tel : 01 45 17 15 15

Site de Sénart
Tel : 01 64 13 41 89

Email : sumpps@u-pec.fr

5 – Connaître vos résultats

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace e-Campus**, aux dates indiquées préalablement. Le relevé de notes officiel sera ensuite à retirer à la scolarité selon un planning de distribution.

Les relevés de notes sont conservés à la scolarité tout au long de l'année universitaire. Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pouvez faire une procuration auprès d'un tiers en lui fournissant une autorisation écrite et une photocopie de votre carte étudiante.

Attention, il s'agit de documents officiels qui doivent être conservés précieusement. **Aucun duplicata ne peut être fourni**.

Des créneaux pour la consultation des copies sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors de ces horaires.

Lecture des résultats

ADM : **Admis** / L'élément est validé par une note ≥ 10.
VAL : **Validé** / L'élément est validé par compensation.
AJ : **Ajourné** / Note < 10 / L'élément n'est pas validé.
DEF : **Défaillant** / Vous avez été absent à au moins un partiel. Ce défaillant empêche le calcul du semestre.
COMP : **Compensé** / Vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.
AJAP : **Ajourné mais Autorisé à Poursuivre**. Un des 2 semestres est ADMIS ; l'autre semestre est compris entre 08/20 et 10/20.

6 – Vous présenter aux rattrapages (session 2)

Si à l'issue des examens semestriels, vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter aux rattrapages. **Aucune inscription n'est nécessaire** et vous avez le choix des disciplines à repasser.

Voici quelques informations à connaître :

- **Il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre validé**. La compensation vous a permis de valider les enseignements ajournés.
  - Exemple : *si vous avez validé votre premier semestre, il est impossible de repasser la sociologie même si vous êtes ajourné dans cet enseignement.* La mention « VAL » sur votre relevé de notes l'atteste.

- **Il est impossible de vous présenter à des épreuves de rattrapage au sein d'une UE validée.**
  - Par exemple si l'UE 3 est validée, vous ne pouvez repasser aucune matière au sein de cette unité d'enseignement, même si vous avez moins de 10/20 dans l'une d'entre elles.
  - En revanche si l'UE 3 n'est pas validée, vous pouvez repasser toutes les matières en dessous de 10/20 dans cette unité d'enseignement.

- **Aux rattrapages, seule la meilleure note est prise en compte entre la session 1 et la session 2.**
  - Pour la session 1, la note conservée est la moyenne du contrôle continu (CC) et du contrôle terminal (CT).
  - Pour la session 2, il s'agit uniquement de la note de l'examen de rattrapage.
    - **Par conséquent pour les examens écrits des pratiques sportives, la note obtenue aux rattrapages est prise en compte seule. Elle ne fait pas l'objet d'un nouveau calcul de moyenne avec la pratique sportive obtenue en session 1.**

7 – Redoubler ou bénéficier du statut d'AJAP

Si vous ne parvenez pas à valider votre année à la suite des rattrapages, deux cas de figure se présentent :

- **Vous êtes ajourné (AJ) au premier et au deuxième semestre**.

  - Sur le plan administratif, vous avez le droit de redoubler votre L1 STAPS et faire votre réinscription sur le site eCampus de l'UPEC à partir du mois de juillet.

  - **L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement les moyennes des ECUES et les notes des pratiques sportives égales ou supérieures à 10/20. Les compteurs sont remis à zéro pour toutes les notes inférieures à 10/20.**
    - Lorsqu'il est indiqué qu'un ECUE doit être validé à 10/20, il s'agit de la moyenne du contrôle continu (CC) et du partiel de fin de semestre (CT).
      - **Si vous avez obtenu 7/20 à un CC et 10/20 à un CT, la note de 10/20 n'est pas conservée puisque la moyenne de l'ECUE est de 8.5/20.**

  - Attention, si la compensation semestrielle existe sur une même année, ce n'est pas le cas sur deux années.
    - Si en 2019/2020 vous avez obtenu 09/20 au premier semestre et 11/20 au deuxième semestre, vous validez votre année avec 10/20 de moyenne grâce à la compensation.

    - Si en 2019/2020, vous avez obtenu 09/20 au premier semestre et que vous obtenez 11/20 au semestre 2 en 2020/2021, cela ne se compense pas. Vous devrez repasser les matières non validées du semestre 1 de l'année passée.

- **Vous obtenez le statut d'AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre) si vous avez validé un semestre sur les deux et obtenu une note comprise entre 8/20 et 10/20 à l'autre semestre**.

  - Vous pouvez vous inscrire en Licence 2 STAPS sur eCampus.

  - **L'année suivante, vous conservez uniquement les moyennes des ECUES et les notes des pratiques sportives égales ou supérieures à 10/20.**
    - **Les compteurs sont remis à zéro pour toutes les notes inférieures à 10/20.**
    - Lorsqu'il est indiqué qu'un ECUE doit être validé à 10/20, il s'agit de la moyenne du contrôle continu (CC) et du partiel de fin de semestre (CT).
      - **Si vous avez obtenu 7/20 à un CC et 10/20 à un CT, la note de 10/20 n'est pas conservée puisque la moyenne de l'ECUE est de 8.5/20.**

  - **L'année suivante, vous bénéficiez automatiquement du régime dérogatoire :**
    - Vous ne devrez pas vous présenter aux épreuves de contrôles continus.
    - Vous devrez uniquement repasser les examens terminaux en session 1 ou en session 2 selon votre convenance.

- Pour les pratiques sportives, deux cas de figure se présentent :
  - Si vous faites le choix de vous présenter en session 1, n'oubliez pas de repasser les pratiques sportives dont les notes sont inférieures à 10/20 en plus du partiel écrit.
  - Si vous optez pour la session 2, vous êtes évalué(e) en 100 % écrit et aucune pratique sportive n'est à repasser.

8 – Déclarer un accident survenu en cours de sport

En cas d'accident lors d'un cours, **vous avez 48h** pour faire votre déclaration auprès de Mme Valérie VIDAL (bureau 104, Duvauchelle) : valerie.vidal@u-pec.fr ou 01. 45. 17. 44. 76.
La déclaration peut être prise par téléphone. N'oubliez pas de vous munir de votre carte étudiante et de votre carte vitale.

1- En cas d'absence de Mme Valérie VIDAL, vous pouvez vous présenter auprès de Mme Christine FERRASSON (bureau 104, Duvauchelle).

2- Si les scolarités STAPS sont fermées, vous pouvez vous présenter auprès de Mme Nathalie HERBAUT – (bureau 602, Pyramide – 80 av. du Général de Gaulle – 94000 Créteil).